

A Poitiers, le 1 novembre 2020

Aux élèves, Aux parents d'élèves

Mesdames et Messieurs Les élèves,

Mesdames et Messieurs Les parents d'élèves,

Le lundi 2 novembre 2020, les élèves seront tous accueillis au collège selon leur emploi du temps qui a pu être modifié en raison du protocole sanitaire (voir pronote).

Concernant l'hommage qui sera rendu à Monsieur Samuel PATY, assassiné le vendredi 16 octobre 2020, une minute de silence sera observée à 11 heures après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs. Dans le courant du mois de novembre, un temps de travail et d'échange autour des valeurs de La République sera fait dans chaque classe.

Concernant le protocole sanitaire applicable dès la rentrée, il est important de rappeler que l'application des gestes barrières reste plus que jamais primordiale et que le comportement de chacun a une incidence sur l'évolution de la situation. Je vous rappelle que votre enfant doit avoir au minimum deux masques pour la journée avec des sachets plastiques pour le stockage. Je vous demande de contrôler l'éventuelle apparition des symptômes chez vos enfants chaque jour et le cas échéant à ne pas les envoyer au collège en cas de doute. Il est important également de nous signaler dans les meilleurs délais toute situation de contamination ou de situation de cas contact.

Dans le cadre de la limitation du brassage des élèves, chaque classe a une salle attribuée (voir les emplois du temps sur Pronote), l'ensemble des cours se font en classe entière. Ce sont les enseignants qui se déplacent.

Vous comprendrez l'impact inévitable que cela aura sur les modalités d'enseignement de certaines disciplines qui se déroulent d'ordinaire dans des salles spécialisées ou des enseignements en groupes.

Pour les récréations, les élèves seront répartis : les classes de 6^{ème} et 5^{ème} dans la cour du bas (technologie) avec et les 4^{ème} et 3^{ème} dans la cour du haut (cour intérieure). Dans les deux cours de récréation, il y a une zone par niveau.

Pour la restauration scolaire, les élèves continuent de déjeuner par classe avec l'ajout d'une place fixe. Les parents des élèves externes qui souhaitent que leur enfant déjeune de façon exceptionnelle à la cantine, devront informer l'établissement 48h à l'avance.

Les attestations de déplacement permanentes seront données à partir du 2 novembre. Vous pouvez pour lundi vous munir d'une autorisation de sortie dérogatoire si nécessaire.

L'application du protocole sanitaire nous impose à tous des contraintes qui vont modifier le quotidien de chacun, mais soyez certains que nous mettons tout en œuvre pour que la vie au collège et la qualité des enseignements soient le moins dégradés possible.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre collaboration et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les élèves, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale